

#MerciPourlOrdi : le Département de l'Allier offre 150 ordinateurs aux étudiants boursiers

À l'approche de la rentrée universitaire, le Conseil départemental de l'Allier renouvelle son opération **#MerciPourlOrdi**, destinée à soutenir les étudiants bourbonnais dans leur parcours d'études supérieures.

Dans un contexte où le coût de la vie étudiante continue de peser sur les budgets des familles, l'accès à un équipement informatique performant demeure un enjeu essentiel de réussite. C'est pourquoi le Département met à nouveau à disposition **150 ordinateurs portables reconditionnés**, distribués gratuitement aux étudiants boursiers originaires de l'Allier. L'opération est réservée aux étudiants boursiers originaires de l'Allier, qu'ils poursuivent leurs études dans le département ou ailleurs en France.

Créé en 2022, ce dispositif a déjà démontré son utilité. En 2025, **121 étudiants bourbonnais** ont ainsi bénéficié de cette aide, preuve d'un besoin réel sur le territoire.

Un matériel reconditionné et distribué localement

Les 150 ordinateurs sont reconditionnés puis remis aux étudiants sur rendez-vous par trois associations partenaires réparties sur le territoire, pour que les bénéficiaires aient le moins de trajet possible à faire pour venir les chercher.

- **50 ordinateurs sur le bassin moulinois** par l'intermédiaire du Secours Populaire ;
- **50 ordinateurs sur le bassin montluçonnais** par l'intermédiaire de Recycléa ;
- **50 ordinateurs sur le bassin vichyssois** par l'intermédiaire de Libraisol.

Chaque ordinateur est équipé d'une webcam, de logiciels et d'une housse de protection.

Anne Saint-Julien, conseillère départementale déléguée à l'Enseignement supérieur, souligne :

« Aujourd'hui, un ordinateur n'est plus un simple outil complémentaire : il est devenu indispensable pour étudier, suivre des cours, effectuer des démarches administratives ou rechercher un stage. Pourtant, pour de nombreux étudiants et leurs familles, cet équipement représente un coût important. Avec #MerciPourlOrdi, le Département agit concrètement contre la fracture numérique et garantit à chaque jeune les mêmes chances de réussite, quel que soit son lieu d'études ou sa situation financière. C'est un engagement fort en faveur de l'égalité des chances et de l'accès aux études supérieures. »

Comment bénéficier de l'aide ?

L'aide est destinée aux étudiants :

- Originaires de l'Allier et disposant d'une adresse familiale dans le département ;
- Inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur (université, BTS, IUT, école d'infirmiers, etc.) ;
- Bénéficiaires d'une bourse (CROUS ou autre organisme).

Les demandes peuvent être effectuées entre juillet et septembre, jusqu'à épuisement du stock disponible.

Les étapes :

1. Déposer une demande en ligne sur allier.fr ;
2. Examen du dossier ;
3. Prise de contact par la structure partenaire pour organiser la remise du matériel.

À noter : une seule dotation est accordée par étudiant pour l'ensemble de son parcours dans l'enseignement supérieur. Une adhésion symbolique de 1€ à la structure partenaire peut être demandée.

Renseignements

04 70 34 40 03

Informations et demandes en ligne : <https://www.allier.fr/1274-aide-au-numerique.htm> (à partir du 1^{er} juillet).